



RECOMMANDE
ADMINISTRATION COMMUNALE

Votre correspondante : Anne Jacobs
Téléphone : 04/242.86.83
E-mail : anne.jacobs@resa.be

Annexes : 5

Liège, le 19 novembre 2021.

Mesdames, Messieurs,

Objet : Assemblées générales du second semestre 2021

Par la présente, nous avons l'honneur de vous informer que des Assemblées générales ordinaire et extraordinaire de notre intercommunale se tiendront, par vidéoconférence, ce **mardi 21 décembre 2021 à partir de 17 heures 30.**

Les ordres du jour de ces Assemblées s'établissent comme suit :

Assemblée générale extraordinaire à 17 heures 30 :

1. Modifications statutaires ;
2. Pouvoirs.

Assemblée générale ordinaire du second semestre à la suite de l'Assemblée générale extraordinaire :

1. Evaluation du plan stratégique 2020-2022 ;
2. Prise de participation de plus de 10% dans le capital d'AREWAL ;
3. Pouvoirs.

L'ensemble de la documentation relative à ces Assemblées générales ainsi que les modalités pratiques liées à l'utilisation de la vidéoconférence ont été transmis par courriel à votre Administration.

La documentation est également téléchargeable dans l'espace « associés » du site internet de RESA à l'adresse : <http://www.resa.be/blog-ag/>.



Afin de vous permettre d'exercer pleinement les droits de la Commune en ce qui concerne les points qui figurent aux ordres du jour, nous vous saurions gré de nous faire parvenir la délibération de votre Conseil communal portant sur l'ensemble des points portés à l'ordre du jour de ces deux Assemblées générales.

Compte tenu de la situation extraordinaire liée à la crise sanitaire et des mesures actuelles (et à venir) prises par les autorités pour limiter la propagation du virus dans la population, ces Assemblées générales se tiendront par **vidéoconférence** conformément aux articles 17 §1er alinéa 2 du Décret du 15 juillet 2021 modifiant certaines dispositions du CDLD en vue de permettre les réunions à distance des organes et L6511-2 §1er alinéa 2 du CDLD.

Toute présence physique, hormis les membres des bureaux, est donc proscrite. Nous vous invitons à nous rejoindre via le lien TEAMS communiqué dans le courriel de convocation.

Nous attirons votre attention sur le fait que, conformément à l'article L6511-2 §2 du CDLD, une délibération du Conseil sur chaque point de l'ordre du jour est obligatoire. Il ne sera dès lors pas permis aux cinq délégués désignés de procéder à un vote libre¹ (dans le cas où votre Conseil communal n'aurait pas délibéré); une non-délibération équivaldra dès lors à une absence de représentation de la Commune à notre Assemblée générale.

Nous vous invitons par conséquent à nous retourner ces documents à l'adresse suivante : direction@resa.be dans les meilleurs délais et ce au plus tard le 20 décembre 2020 à 17 heures.

A toutes fins utiles, il est expressément précisé que l'envoi de cette délibération vaudra procuration aux membres des Bureaux des Assemblées générales pour enregistrer le vote du Conseil aux procès-verbaux desdites Assemblées.

Nous avons, par ailleurs, pris bonne note des noms des cinq délégués qui vous représenteront à nos Assemblées pour la durée de la législature en cours. Cependant, en cas de modification, nous vous saurions gré de nous les communiquer avant cette même date.

D'avance, nous vous remercions de bien vouloir :

- transmettre copie de la présente convocation aux délégués désignés
- les informer de la procédure exceptionnelle mise en place et
- procéder aux formalités de publicité de la présente convocation dans le respect des dispositions de publicité de l'administration inhérentes au Code

¹ Voyez l'article L1523-12, §1, alinéa 2 du CDLD.




wallon de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

Conformément à l'article L1523-13, §1er, alinéas 4 et 5 dudit Code, la séance de l'Assemblée générale est ouverte (à distance) à toutes les personnes domiciliées sur le territoire d'une des communes, provinces associées.


Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, nos salutations distinguées.

Gil SIMON,



Directeur général.

Isabelle SIMONIS,



Présidente du Conseil d'administration.